



### Public et pré-requis:

Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,

- Être âgé de 16 ans au moins,
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale,
- Être titulaire de l'ASSR2 ou ASE
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

### Méthodes pédagogique :

Formation en présentiel et distanciel (code de la route uniquement)

### Moyens pédagogiques :

Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,

- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention "moto-école",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :

o Un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,

o Des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,

o Un blouson ou d'une veste manches longues,

o Un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)

- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

Nous contacter

### Validation :

PERMIS A1

### Durée :

Forfait code + pratique 20 Heures

Forfait pratique 20 Heures

### OBJECTIFS :

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids ne dépasse pas 0,1 kilowatt par kilogramme, ou des Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kilowatts en toute sécurité.

### Programmes :

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

MAÎTRISER LE MANIEMENT de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	APPREHENDER LA ROUTE et circuler dans des conditions normales	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES et partager la route avec les autres usagers	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, sûre et économique
Connaître et adapter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaître et respecter les règles de circulation	Évaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Rechercher la signalisation : les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le vélos sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Croiser, dépasser, être dépassé	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Tourner à gauche et à droite	Communiquer les avec les autres usagers	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la moto
Monter et réajuster les rapports de vitesse	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS : aide à la régulation ; limiteur de vitesse)
Maîtriser la réalisation d'un freinage	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco-conduite
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Maîtriser les techniques d'inclinaison	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense	
tenir l'équilibre, maîtriser la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)	Réaliser un freinage d'urgence	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)	Maîtriser les techniques d'inclinaison	Réaliser un freinage d'urgence	

### MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
- Bilan de compétence,
- Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen